



| | |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 44 |
| Présents | 39 |
| Nombre de pouvoirs | 4 |
| Votants | 43 |

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 058

Attribution d'un marché de fournitures d'équipements de collecte (bacs)

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint Yrieix la Montagne, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 23 avril 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Bernard BONNEFOND ; Catherine VAROQUI (suppléante de Thierry LETELLIER) ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle RAPINAT ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Claude BIALOUX à Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Gregorio YONG VIVAS.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260429-2026_058-DE

Contexte :

Le Service Public de Gestion des Déchets de la Communauté de communes Creuse Grand Sud organise et gère, dans le cadre de sa compétence, un ensemble de dispositifs et de processus de collectes.

Pour cela, elle dispose d'un important parc de matériels et d'équipements. Il s'agit notamment des conteneurs dédiés au ramassage des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets Recyclables Secs (RS). La quantité totale de bacs du parc est évaluée à environ 3 300 unités répartis sur 1 500 points de regroupement.

Le déploiement des *Extensions des Consignes de Tri* vise à généraliser et à homogénéiser la collecte des déchets recyclables sur l'ensemble du territoire ; il a nécessité l'acquisition progressive d'un parc important supplémentaire de conteneurs.

Par ailleurs, le parc existant exige aussi un renouvellement régulier pour le remplacement des matériels usagés et pour des ajustements permanents des tournées et des points de collecte.

Présentation de la demande :

La Communauté de communes souhaite procéder à une nouvelle acquisition de bacs de collecte pour l'année 2026, ceux-ci auront vocation à :

- Assurer une partie de remplacement des bacs OMR et RS vétustes
- Assurer les modifications nécessaires des points de regroupement en lien avec l'évolution des tournées et des usages

Cet investissement est important car il conditionne un bon fonctionnement quotidien du service et contribue à l'optimisation des tournées.

Les quantités commandées pour l'année 2026 sont :

- 100 unités bacs verts 660 l
- 100 unités bacs jaunes 770 l

Éléments d'appréciation :

La société sollicitée pour cette commande est *SSI SCHÄFER* qui fournit des équipements à la collectivité depuis plusieurs années et dont la qualité a pu être éprouvée avec le temps, notamment au regard des conditions climatiques spécifiques du territoire.

Éléments financiers :

L'offre de la SSI SCHÄFER s'élève à hauteur de 28 360,00 € HT pour les équipements attendus.

L'achat sera effectué en section d'investissement au compte 2158, où des crédits ont été provisionnés.

Pour cet investissement, la Communauté de communes a sollicité une aide financière de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40 % des dépenses HT.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 43
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture 2026 des équipements de collectes à la société SSI SCHÄFER pour un montant de 28 360,00 € HT (34 032,00 € TTC), constituant une dépense d'investissement du budget prévisionnel 2026 – compte 2158,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le bon de commande relatif à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré le 29 avril 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président



REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260429-2026_058-DE